

PROVINCE DE QUÉBEC**VILLE DE SAINTE-CATHERINE****LE 13 AVRIL 2021**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue par vidéoconférence, **le mardi, treizième jour d'avril deux-mille-vingt-et-un (2021) à 19 h 30**, le tout suivant les dispositions voulues par la loi, les décrets et arrêtés ministériels.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière ainsi que monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier, sont également présents.

110-04-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Béland, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, avec les modifications suivantes :

Retrait

- .- Point 5.4 intitulé « Participation des élus – souper gastronomique virtuel au profit de la Fondation Gisèle Faubert – BBQ gastronomique virtuel »

Ajout

- .- Point 5.34 intitulé « Campagne de sensibilisation I Municipalités alliées contre la violence conjugale »

ADOPTÉE

111-04-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021, tel que soumis.

ADOPTÉE

112-04-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2021

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Morin, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2021, tel que soumis.

ADOPTÉE

113-04-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2021

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2021, tel que soumis.

ADOPTÉE

114-04-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Morin, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2021, tel que soumis.

ADOPTÉE

----- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de questions prévue au règlement a lieu. Aucune question n'a été reçue.

----- **LISTE D'EMBAUCHES ET DÉPARTS DU PERSONNEL SURNUMÉRAIRE, ÉTUDIANTS ET PROFESSEURS POUR LE MOIS DE MARS 2021**

La liste est déposée.

115-04-21 DROIT DE VETO DE LA MAIRESSE SUR LA RÉOLUTION NUMÉRO 96-03-21 INTITULÉE "ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 871-21 POUR L'ACHAT DES TERRAINS ET DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES (COLLECTRICE ET PLACETTE) POUR LE PÔLE LÉO

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire, tenue le mardi 9 mars 2021 à 20h, la résolution numéro 96-03-21 intitulée "Adoption du règlement d'emprunt 871-21 pour l'achat des terrains et des travaux d'infrastructures (collectrice et placette) pour le pôle Léo» ;

CONSIDÉRANT que la mairesse a exercé son droit de veto ;

CONSIDÉRANT que la mairesse a refusé d'approuver cette résolution à l'intérieur du délai de quatre-vingt-seize heures (96 heures) prévu à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de la soumettre à nouveau au Conseil municipal pour qu'il la considère d'urgence et en priorité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité de rejeter la résolution numéro 96-03-21, adoptée le 9 mars 202, relativement à l'adoption du règlement d'emprunt 871-21 pour l'achat des terrains et des travaux d'infrastructures (collectrice et placette) pour le pôle Léo, ci-après reproduite :

" 96-03-21 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 871-21 POUR L'ACHAT DES TERRAINS ET DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES (COLLECTRICE ET PLACETTE) POUR LE PÔLE LÉO

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été déposée à la séance du 9 février 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 15 février 2021 au 2 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement ;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 871-21 pour l'achat des terrains et des travaux d'infrastructures (collectrice et placette) pour le pôle Léo.

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE"

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

116-04-21

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

117-04-21

PARTICIPATION DES ÉLUS – ASSISES ANNUELLES – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSDIÉRANT que le conseil est informé de la tenue des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, du 12 au 14 mai 2021, dans un format virtuel ;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la conseillère Isabelle Morin ainsi que messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc de participer auxdites assises virtuelles.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de

déléguer madame la conseillère Isabelle Morin ainsi que messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc à représenter la Ville de Sainte-Catherine aux assises virtuelles.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

118-04-21 NOMINATION D'UNE COMMIS DE BUREAU ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

CONSIDÉRANT les résultats de l'entrevue ainsi que le rapport du test pratique ;

CONSIDÉRANT que la candidate répond au profil recherché ;

CONSIDÉRANT que la candidate est une employée régulière qui est à l'emploi de la Ville à titre de commis à la bibliothèque depuis 2007 ;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de madame Sylvie Péladeau dans la fonction de commis de bureau et de service à la clientèle. La date d'entrée en fonction de madame Péladeau est le 19 avril 2021. La rémunération et les conditions sont établies par la convention collective des cols blancs en vigueur.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

119-04-21 PERMANENCE D'UNE TECHNICIENNE EN LOISIRS

CONSIDÉRANT la date d'embauche de madame Sophie Gervais ;

CONSIDÉRANT que la période de probation pour l'obtention du statut d'employée permanente est de cent-cinquante (150) jours travaillés ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la chef de section-culture et vie communautaire ;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'accorder à madame Sophie Gervais, le statut d'employée permanente à titre de technicienne en loisirs le 20 avril 2021, soit à la fin de ladite période de probation.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

120-04-21 BILAN 2020 ET APPROBATION DES ACTIONS 2021 DU PLAN EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

CONSIDÉRANT l'obligation légale de notre municipalité d'adopter un plan d'action en accessibilité universelle ;

CONSIDÉRANT que les actions présentées s'inscrivent dans les budgets d'opérations actuels ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter le bilan 2020 et le plan d'action en accessibilité universelle 2021.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

121-04-21 MESURES SUPPLÉMENTAIRES COVID-19 – LOCATION DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN – CAMP DE JOUR 2021

CONSIDÉRANT les critères annoncés par l'Association des Camps du Québec et le gouvernement du Québec demandant de maintenir les mesures tel que l'été 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la Ville d'offrir un environnement et des activités sécuritaires aux enfants et au personnel d'animation ;

CONSIDÉRANT que ces actions demandent de la planification et une entente particulière avec le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries ;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Morin, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'autoriser les démarches pour la location du gymnase de l'école St-Jean dans le cadre des mesures reliées à la pandémie du Covid-19.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

122-04-21 AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UN PROJET - "PROGRAMME DESJARDINS JEUNES AU TRAVAIL 2021"

CONSIDÉRANT que le « Programme Desjardins jeunes au travail 2021 » offre la possibilité aux employeurs participants d'obtenir une contribution sous forme de subvention salariale visant la création d'emplois pour les jeunes âgés entre 15 et 18 ans afin de leur donner une première expérience de travail et de stimuler leur « savoir être » sur le marché du travail;

Il est proposé par Julie Rondeau, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la Ville dans le cadre du « Programme Desjardins jeunes au travail 2021 » auprès du Carrefour jeunesse-emploi de La Prairie, et de permettre aux représentants du service des ressources humaines, de signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Catherine, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

123-04-21 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2021-2022 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT qu'une subvention sera demandée en 2021 pour le programme d'aide financière offert par le Ministère de la Culture et des Communications pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2021-2022;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Morin, appuyée par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2021-2022 et que la chef de section - bibliothèque, Annie Bonneville, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire à cette demande.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

124-04-21 AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL 303-07-3-105730 AVEC HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville détient un bail auprès d'Hydro-Québec depuis le 16 juin 1986, par lequel une partie de leur emprise est louée à la Ville de Sainte-Catherine (lots 2 373 584 – 2 373 712 – 2 373 668) ;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau bail a été signé le 20 avril 1999 suite à la construction d'une piétonnière par la Ville sur un terrain adjacent à une des parties louée par la Ville ;

CONSIDÉRANT que ce bail a été renouvelé le 22 janvier 2009 pour le maintien de la piste cyclable et d'espaces verts avec une clause de renouvellement automatique d'année en année ;

CONSIDÉRANT que le bail comporte une clause permettant à Hydro-Québec de modifier le loyer en tout temps lorsque ce dernier ne correspond plus à la valeur marchande des lieux loués ;

CONSIDÉRANT que le loyer a été révisé le 1^{er} mars 2015 au montant de 1 200,00\$ par année et indexé de 2% pour les années subséquentes ;

CONSIDÉRANT qu'une entente cadre est intervenue au printemps dernier entre Hydro-Québec et l'UMQ, afin de favoriser les usages en communs des emprises de lignes de transport d'Hydro-Québec à des fins récréatives et communautaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité de ratifier les termes du nouveau bail et d'autoriser Madame Jocelyne Bates, mairesse et Me Pascalie Tanguay, directrice des services juridiques et greffière à signer le bail.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

125-04-21 AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL 338441 - HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville détient un bail auprès d'Hydro-Québec depuis le 12 mai 2014, par lequel une partie de leur emprise est louée à la Ville de Sainte-Catherine (lot 3 445 892) pour l'installation d'une patinoire et de lampadaires ;

CONSIDÉRANT qu'un addenda au bail à été signé au mois d'août 2016 afin d'ajouter un stationnement dans les lieux loués ;

CONSIDÉRANT que le bail comporte une clause permettant à Hydro-Québec de modifier le loyer en tout temps lorsque ce dernier ne correspond plus à la valeur marchande des lieux loués ;

CONSIDÉRANT qu'une entente cadre est intervenue au printemps dernier entre Hydro-Québec et l'UMQ, afin de favoriser les usages en communs des emprises de lignes de transport d'Hydro-Québec à des fins récréatives et communautaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité de ratifier les termes du nouveau bail et d'autoriser Me Pascalie Tanguay, directrice des services juridiques et greffière à signer le bail.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

126-04-21

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À LA RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME – ÂGE D'OR KATERI

CONSIDÉRANT la volonté municipale de favoriser le développement de la communauté par l'appui aux organismes et le soutien à l'action bénévole ;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de faire preuve de flexibilité dans la reconnaissance et l'application de la politique de reconnaissance des organismes et soutien à l'action bénévole ;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Morin, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'approuver le protocole d'entente à intervenir avec le Club de l'Âge d'or Kateri pour la durée prévue entre du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026 et d'autoriser la mairesse (ou le maire suppléant) et la greffière (ou la greffière adjointe) à signer le protocole, pour et au nom de la Ville.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

127-04-21

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME – CORPS DE CADETS DE LA LIGUE NAVALE LES ÉCLUSES ET LA MARINE ROYALE CANADIENNE KATERI

CONSIDÉRANT la volonté municipale de favoriser le développement de la communauté par l'appui aux organismes et le soutien à l'action bénévole ;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de faire preuve de flexibilité dans la reconnaissance et l'application de la politique de reconnaissance des organismes et soutien à l'action bénévole ;

CONSIDÉRANT que Les corps de cadets de la Ligue Navale LES ÉCLUSES et la Marine Royale Canadienne Kateri sont deux entités distinctes mais travaillent de concert donc, une entente commune est déposée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Béland, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'approuver le protocole d'entente à intervenir avec les Corps de cadets de la Ligue Navale LES ÉCLUSES et la Marine Royale Canadienne Kateri, pour la durée prévue entre du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026 et d'autoriser la mairesse (ou le maire suppléant) et la greffière (ou la greffière adjointe) à signer le protocole, pour et au nom de la Ville.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

128-04-21 ASSURANCE CYBER-RISQUES – RENOUVELLEMENT – REGROUPEMENT UMQ

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Catherine a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-risques (Regroupement) ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1er juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT que les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse ;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du Regroupement et de la municipalité d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement ;

CONSIDÉRANT que pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité à la formation « Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par participante et participant;
- Et d'autoriser les suivis et l'organisation nécessaire afin que la formation soit dispensée à tous les participantes et participants entre le 1er mai et le 31 juillet 2021.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

129-04-21 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine doit transmettre annuellement à la MRC de Roussillon un rapport d'activités pour le territoire qu'elle dessert, soit les Villes de Saint-Constant et de Sainte-Catherine ;

CONSIDÉRANT que les données contenues à ce rapport des activités relativement aux actions prévues au Plan de mise en œuvre seront colligées dans un document régional par MRC de Roussillon ;

CONSIDÉRANT que le rapport régional sera transmis au Ministère de la Sécurité publique du Québec par la MRC Roussillon ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine a adopté, lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le 18 février 2021, le rapport d'activités de l'année 2020 concernant le schéma de couverture de risques ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités de l'année 2020 de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine concernant le schéma de couverture de risques pour les Villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine.

Que cette résolution soit transmise à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

130-04-21

RÉCRÉOPARC – REPORT REMBOURSEMENT EMPRUNT 2020

CONSIDÉRANT qu'en mars 2020, la ville a prêté à la CARP, 150 000 \$ remboursable sur 3 ans, portant intérêts au taux préférentiel;

CONSIDÉRANT que la ville a de plus accepté le report au mois de juin 2020 du versement annuel de 34 259 \$ sur la dette contracté auparavant envers la ville;

CONSIDÉRANT que la CARP demande à la Ville de Ste-Catherine de reporter de 2 ans le remboursement de la dette de 150,000\$ contracté en l'année 2020, et de répartir les remboursements sur cinq ans à partir de 2023. (2023 : 30k; 2024: 30k; 2025: 30k; 2026: 30k; 2027: 30k). Les intérêts courus sur cet emprunt s'ajouteront à ces remboursements ;

CONSIDÉRANT que cette demande est attribuable à un manque de liquidité probable, principalement expliqué par une baisse de revenus causée par la pandémie ;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la CARP.

Que les intérêts courus devront être payés annuellement selon les dates prévues initialement et de plus, lorsque les états financiers de la CARP montreront un surplus accumulé positif pour les opérations, le prêt devra être remboursé (capital et intérêts) selon l'entente initiale. Un addenda au protocole pour la gestion du RécréoParc entre la Ville et la CARP devra être signé par les parties.

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

131-04-21

INSCRIPTION DU TOD DU PÔLE LÉO AU PROGRAMME DÉCENNAL DES IMMOBILISATIONS (PDI) DE EXO EN VUE D'Y CONSTRUIRE UN ÉQUIPEMENT DE TRANSPORT LÉGER

CONSIDÉRANT le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal (PMAD), qui identifie le pôle Léo comme un TOD;
 CONSIDÉRANT la mise en service prochaine du REM au printemps 2022 ;

CONSIDÉRANT la refonte des réseaux de transport de EXO pour le secteur Richelain – Roussillon ;

CONSIDÉRANT que la refonte des réseaux transport de EXO pour le secteur Richelain – Roussillon prévoit l'arrimage avec le développement du TOD Léo à Sainte-Catherine ;

CONSIDÉRANT la desserte de la Route 132 par une nouvelle ligne d'autobus (R1) en direction du REM;

CONSIDÉRANT l'implantation d'arrêts sur ligne (R1) aux intersections d'importance pour l'ouverture du REM;

CONSIDÉRANT la ligne R9 qui sillonne la Ville de Sainte-Catherine pour un rabattement au train de banlieue ;

CONSIDÉRANT que la population de Sainte-Catherine est la principale utilisatrice du stationnement incitatif Georges-Gagné ;

CONSIDÉRANT la planification actuelle de la collectrice Léo en vue de sa construction au printemps 2022 ;

CONSIDÉRANT la planification de 500 nouveaux logements au pôle Léo dans un horizon de 5 ans, dont la construction de 200 logements est prévue pour l'automne 2021 ;

CONSIDÉRANT la planification d'un parc d'affaires générateur d'emploi au pôle Léo, dont la construction d'une première entreprise est prévue en 2022 ;

CONSIDÉRANT les liens actifs reliant les quartiers limitrophes (résidentiel et industriel) afin de faciliter la mobilité des utilisateurs du TOD Léo ;

CONSIDÉRANT que le TOD Léo est situé en bout de ligne du nouvel axe de transport implanté sur la Route 132 ;

CONSIDÉRANT le programme décennal des immobilisations (PDI) d'EXO révisé annuellement.

Il est résolu à l'unanimité d'adresser à EXO, une demande d'inscription à son PDI d'un équipement de transport en commun léger au pôle Léo, en vue de la desserte de celui-ci, lequel s'inscrit comme un TOD sur l'axe de transport structurant métropolitain qu'est la Route 132.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

132-04-21

4742, ROUTE132 (PROXIMITÉ DE LA RUE BRÉBEUF) / ENSEIGNES ATTACHÉE ET DÉTACHÉE / LUNETTERIE BÉLAND / PIIA / # 2021-0010

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de projet d'affichage incluant l'installation d'une nouvelle enseigne attachée et la modification d'une enseigne détachée existante pour un commerce occupant le 4742, Route 132;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage proposé semble respecter les dispositions du règlement de zonage n° 2009-Z-00;
 CONSIDÉRANT que le projet de construction est assujéti aux objectifs et critères de la section 6 du règlement 2012-00 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT l'étude du projet par le Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'accepter le présent projet d'affichage tel que présenté.

Que l'acceptation du projet est valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

133-04-21 3625, RUE TALON (PROXIMITÉ DE LA RUE JOGUES) / ENSEIGNES ATTACHÉES / M. RESTO-BAR / PIIA / # 2021-0011

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de projet d'affichage incluant l'installation de deux nouvelles enseignes attachées pour un commerce occupant le 3625, Rue Talon;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage proposé semble respecter les dispositions du règlement de zonage n° 2009-Z-00;

CONSIDÉRANT que le projet de construction est assujéti aux objectifs et critères de la section 6 du règlement 2012-00 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT l'étude du projet par le Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Béland, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'accepter le présent projet d'affichage tel que présenté.

Que l'acceptation du projet est valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

134-04-21 6605, BOULEVARD HÉBERT (PROXIMITÉ DE LA VOIE DE SERVICE) / ENSEIGNES DÉTACHÉES / SOLLIO AGRICULTURE / PIIA / # 2021-0012

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de projet d'affichage incluant le remplacement d'une nouvelle enseigne détachée et d'une enseigne directionnelle pour une industrie occupant le 6605, boulevard Hébert ;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage proposé semble respecter les dispositions du règlement de zonage n° 2009-Z-00;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères d'affichage de la section 5 du règlement sur les PIIA portant sur le secteur industriel lourd;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Béland, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'accepter le présent projet d'affichage tel que présenté.

Que l'acceptation du projet est valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

135-04-21 1200, RUE GARNIER (PROXIMITÉ DU BOULEVARD SAINT-LAURENT) / AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER / PIIA / # 2021-0013

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de certificat d'autorisation pour un projet d'agrandissement d'un bâtiment d'usage industriel incluant l'implantation d'une nouvelle clôture et la plantation de nouveaux aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT que le projet présenté semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères architecturaux de la section 5 du règlement sur les PIIA portant sur le secteur industriel lourd;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Béland, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet tel que présenté.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

136-04-21 1620, RUE UNION (PROXIMITÉ DE LA ROUTE 132) / MODIFICATIONS EXTÉRIEURES / PIIA / #2021-0014

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de modification d'un bâtiment unifamilial situé au 1620, rue Union incluant des modifications aux aménagements paysagers ;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation proposé semble respecter les dispositions du règlement de zonage n° 2009-Z-00;

CONSIDÉRANT que le projet de construction est assujetti aux objectifs et critères de la section 25 du règlement 2012-00 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT l'étude du projet par le Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'accepter le présent projet de rénovation et d'aménagement tel que présenté.

Que l'acceptation du projet est valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

137-04-21 ACHAT DE 40 ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION ET DALLE DE BÉTON PETITS ÉQUIPEMENTS – EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT que les Services financiers et des travaux publics ont procédé à une demande de prix sur invitation pour l'achat de quarante (40) îlots de récupération et de leurs dalles de béton, destinés au RécréoParc;

CONSIDÉRANT que la demande de prix a été envoyée à six (6) soumissionnaires et que deux (2) d'entre eux ont déposé une offre ;

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes de prix reçues et la recommandation du Service des travaux publics ;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat des quarante (40) îlots de récupération et des dalles de béton auprès du plus bas soumissionnaire conforme « Joyal Groupe Expert Conseil inc. » au montant de 74 273,85 \$ toutes taxes incluses.

Le financement de cette dépense sera fait par un emprunt au fonds de roulement au montant total de 67 821,93 \$ (nette ristourne). Le remboursement de cette dépense se fera sur une période de cinq (5) ans à partir de 2022, pour un montant annuel de 13 564,39 \$.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

138-04-21 AFFECTATION – UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS – REFINANCEMENT MAI 2021

CONSIDÉRANT QU'IL existe des soldes disponibles dégagés lors de la fermeture des règlements d'emprunt, tel qu'indiqués ci-dessous :

Règlement d'emprunt soldes disponibles	Montant
762-13	8 200 \$
782-15	301 200 \$
787-15	15 900 \$
784-15	15 400 \$
Total:	340 700 \$

CONSIDÉRANT QUE sur l'emprunt décrété par les règlements numéros 762-13, 781-15, 782-15, 784-15, 787-15, un solde non amorti de deux million cinq cent cinquante-et-un mille dollars (2 551 000 \$) sera renouvelable le 26 mai 2021, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant à couvrir;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut utiliser ces soldes disponibles pour réduire les emprunts lors d'un refinancement de la dette à long terme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'utilisation des soldes disponibles au montant de 340 700 \$ lors du refinancement prévu le 26 mai 2021.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

139-04-21 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT que les Services financiers et administratif ont procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT Qu'en application de la politique de gestion contractuelle, un comité d'analyse des offres a été formé;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a présenté une offre de service, soit la firme Évimbec Ltée, que celle-ci a été évaluée par le comité et que le pointage obtenu est conforme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions par le Service de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire a présenté une offre de service, au montant de 1 691 411.60\$ toutes taxes incluses et que celle-ci est conforme;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT la modification au contrat proposée le 24 mars 2021 par la firme retenue, constituée d'une réduction des honoraires pour l'exécution du contrat;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de services professionnels en évaluation foncière à la firme Évimbec Ltée au montant de 1 510 116,63 \$ toutes taxes incluses tel que modifié suite à la négociation, pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2028.

Que la mairesse (ou le maire suppléant) et la greffière (ou l'assistante-greffière) soient et sont par la présente, autorisées à signer pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente.

Que le trésorier soit et est par la présente autorisé à payer par chèque manuel les honoraires, en conformité des modalités de paiement prévues au cahier des charges.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

140-04-21 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE LAMARCHE

CONSIDÉRANT que le service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public sur SEAO pour les services professionnels de plans, devis et la surveillance pour la reconstruction de la rue Lamarche entre le boul. Marie Victorin et le parc de la Providence.

CONSIDÉRANT Qu'en application de la politique de gestion contractuelle, un comité d'analyse des offres a été formé;

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre et que la firme BHP Experts Conseils S.E.C. a obtenu le plus haut pointage final après évaluation du dossier ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions par les services du génie et de l'approvisionnement;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'octroyer à la firme BHP Experts Conseils S.E.C. les services professionnels de la partie « Conception » des plans et devis pour des travaux de reconstruction de la rue Lamarche incluant les études préparatoires, les plans et devis préliminaires et définitifs, les demandes d'autorisation et les services durant l'appel d'offres pour des travaux pour un montant de 90 486,47 \$ toutes taxes incluses qui seront financés par le règlement parapluie 858-20, conditionnellement à son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que les services professionnels pour la partie « Surveillance » incluant la gestion administrative et la surveillance des travaux pour un montant total de 64 673,44\$ toutes taxes incluses soient confirmés conditionnellement à l'octroi des travaux de construction du projet en titre.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

141-04-21

OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE GAINAGE DES CONDUITES D'AQUEDUC SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le service du Génie a procédé à un appel d'offres public sur SEAO pour les travaux de gainage de conduites d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions par le Service du génie, les Services d'approvisionnement et la recommandation de notre consultant GAME (1 avril 2021);

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de « Travaux de gainage de conduites d'aqueduc sur le territoire de la ville », incluant l'option, au plus bas soumissionnaire conforme soit Foraction inc. au montant de 3 015 000,00 \$ toutes taxes incluses. Ce projet sera financé par le TECQ, la subvention du programme FIMEAU et le règlement d'emprunt parapluie 858-20.

Le tout conditionnellement à l'approbation du règlement 858-20 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

142-04-21

OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME ANNUEL DE RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS - 2021-2022

CONSIDÉRANT que le service du Génie a procédé à un appel d'offres public sur SÉAO pour le Programme annuel de réfection de bordures et trottoirs. L'appel d'offres contenait une année supplémentaire optionnelle soit l'année 2022.

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat du « Programme de réfection de bordures et trottoirs - Année 2021 (ferme) et 2022 (option) » no. SP21GE04, au plus bas soumissionnaire conforme soit « Entreprises Pearson Pelletier » au montant de 120 436,31 \$ (TTI) en incluant l'année optionnelle (2022).

Ces travaux sont financés par le budget d'opération 02-490-00-520.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

143-04-21

OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE GAINAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le service du Génie a procédé à un appel d'offres public sur SEAO pour les travaux de gainage de conduites sanitaires;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par le Service du génie, les Services d'approvisionnement et avec la recommandation de notre consultant GAME (1 avril 2021);

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Béland, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de « Travaux de gainage de conduites sanitaires sur le territoire de la ville » au plus bas soumissionnaire conforme soit Clean Water Works inc. au montant de 671 000,00 \$ toutes taxes incluses. Ce projet sera financé par le TECQ.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

144-04-21

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le service du Génie a procédé à une demande de prix pour la fourniture de services professionnels de laboratoire partagés sur huit (8) volets;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par le Service du génie;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de « Services professionnels de laboratoire pour contrôles qualitatifs, évaluation environnementale, études géotechniques et caractérisation environnementale pour la Ville de Sainte-Catherine » au plus bas soumissionnaire conforme soit Laboratoire GS Inc. au montant de 55 190,88 \$ toutes taxes incluses.

Les coûts sont financés par le budget d'opération 02-490-00-520, le TECQ, les règlements d'emprunt 865-21, 866-21 et 867-21 ainsi que le fonds de parc.

L'octroi des volets C, D et E du contrat pour les projets des rues D'Amour, Desautels et Brossard respectivement est conditionnel à l'entrée en vigueur des règlements d'emprunt 865-21, 866-21 et 867-21.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

145-04-21 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET TROTTOIRS POUR LA SAISONS 2021-2022 À 2025-2025 (SP21TP01)**

CONSIDÉRANT que la section approvisionnement du Service des finances a procédé à un appel d'offres public sur SÉAO pour le déneigement des rues et chargement de la neige pour les saisons 2021-2022 à 2025-2026.

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre au montant de 3 351 544,27 \$ toutes taxes incluses et que suite à l'analyse de la soumission par le Service des travaux publics, celle-ci s'avère conforme;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT la modification apportée au contrat par le soumissionnaire retenu modifiant des prix unitaires dans le but de répartir la charge annuelle sans modifier le montant total du contrat;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de « Déneigement des rues et chargement de la neige pour les saisons 2021-2022 à 2025-2026 – appel d'offres numéro SP21TP01 » à Entreprises Pearson Pelletier au montant de 3 351 544,27 \$ toutes taxes incluses, tel que modifié suite à la négociation du 1^{er} avril 2021.

Que ce contrat soit financé par le budget d'opération régulier annuel au poste budgétaire suivant 02-330-00-443.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

146-04-21 **COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE MARS 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes payés et à payer du mois de mars 2021, le tout tel que plus amplement décrit comme suit soit:

- .- un montant de 143 282,70 \$ \$ pour les déboursés mensuels du mois de mars 2021 et un montant de 32 75,12 \$ (2ième liste) (la liste des chèques à être émis), tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs pour mars 2021;
- .- un montant de 1 736 332,28 \$ pour les chèques et dépôts directs aux fournisseurs;

.- un montant de 348 582,04\$ pour les factures payées par débit direct - mars 2021;

Et d'approuver un montant de 410 139,43 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois. Le tout tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

147-04-21 **CAMPAGNE DE SENSIBILISATION - MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

CONSIDÉRANT des milliers de femmes sont victimes d'agressions physiques, psychologiques et sexuelles de la part de leur conjoint chaque année au Québec;

CONSIDÉRANT que ces agressions, perpétrées dans l'intimité du couple, sont inacceptables;

CONSIDÉRANT le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale a lancé la campagne de sensibilisation « Municipalités alliées contre la violence conjugale » afin de lutter contre ces agressions;

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer la campagne « Municipalités alliées contre la violence conjugale » du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la MRC de Roussillon.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

148-04-21 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 871-21 POUR L'ACHAT DES TERRAINS ET DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES (COLLECTRICE ET PLACETTE) POUR LE PÔLE LÉO**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 février 2021, un avis de motion du présent règlement a été donné ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement 871-21 est déposée à la présente séance et que son adoption se fera à une séance subséquente ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du projet de règlement numéro 871-21 pour l'achat des terrains et des travaux d'infrastructures (collectrice et placette) pour le pôle Léo, pour son adoption à une séance subséquente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

149-04-21 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 1010-01-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1010-01 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE DE FAÇON À ENCADRER LA CONSOMMATION D'ALCOOL DANS LES PARCS**

Madame la conseillère Julie Rondeau donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 1010-01-12 modifiant le règlement numéro 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre.

Un projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la loi.

150-04-21 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2009-Z-69 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00, TEL QU'AMENDÉ - MODIFICATION ARTICLE 199

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 9 février 2021, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement portant le numéro 2009-Z-69 a été déposé le 9 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 5 au 22 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Béland, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard est résolu à l'unanimité d'adopter, sans modification, le second projet de règlement numéro 2009-Z-69 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé, de façon à modifier certaines normes concernant les enseignes autorisées dans toutes les zones et ajouter des normes concernant les enseignes d'identification d'un commanditaire pour l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Catherine.

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

151-04-21 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2009-Z-70 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00, TEL QU'AMENDÉ - ACTIVITÉS DE CULTE

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 9 février 2021, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement portant le numéro 2009-Z-70 a été déposé le 9 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 5 au 22 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter, sans modification, le second projet règlement 2009-Z-70 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé, de façon à ajouter certains usages dans la catégorie "institution publique (P2)" et modifier l'article 267 relatif à la terminologie afin d'y définir les expressions "activité de culte", "centre communautaire" et "centre

culturel", et modifier les grilles des usages et normes, p. 126, p. 474 et p. 632.

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

152-04-21

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2009-Z-71 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00, TEL QU'AMENDÉ - ENCADREMENT USAGES LIÉS AU CANNABIS

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 9 mars 2021, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement portant le numéro 2009-Z-70 a été déposé le 9 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 17 mars au 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter, sans modification, le second projet de règlement numéro 2009-Z-71 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé, de façon à :

- Modifier l'article 45 relatif à la catégorie d'usages « Fabrication et transformation industrielle de produit à base de cannabis » afin d'y ajouter certaines sous-catégories d'usage;
- Modifier l'article 267 relatif à la terminologie afin d'y définir l'expression « culture du cannabis »;
- Modifier la grille des usages et normes I-219 et ajouter la grille des usages et normes I-220;
- Modifier le plan de zonage de manière à créer la nouvelle zone I-220 à même la zone I-219.

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

153-04-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2008-PU-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 9 mars 2021, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement portant le numéro 2008-PU-08 a été adopté le 9 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 15 au 30 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2008-PU-08 modifiant le plan d'urbanisme 2008-PU-00, tel qu'amendé, en concordance au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Roussillon suite à l'adoption du règlement 201 concernant des modifications à certaines affectations relatives à l'agriculture urbaine.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2e PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions prévue au règlement a lieu. Aucune question n'a été reçue.

COMMUNICATIONS AU PUBLIC

Madame la mairesse Jocelyne Bates transmet ses remerciements à tous, pour le respect des consignes gouvernementales et demande de continuer de collaborer.

154-04-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20 h18.

ADOPTÉE

 MME JOCELYNE BATES
 MAIRESSE

 ME PASCALIE TANGUAY
 GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2021.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

 Serge Courchesne, trésorier